

## DEVELOPPEMENT DURABLE : BILAN CARBONE – RÉEMPLOI – RECYCLAGE ECOLOGIE PRAGMATIQUE



La protection de l'environnement et LS Partenaire : une très longue histoire ...

Acteur dans la protection de l'environnement depuis plusieurs décennies, et fidèle à son engagement de suivre la chartre européenne sur le développement durable, LS Partenaire a mis en œuvre son savoir-faire dans le but de réduire les nuisances et la pollution.

LS Partenaire a été la première entreprise d'Indre et Loire à faire réaliser un bilan carbone comparatif par l'Apave selon la méthode ADEME.

Ainsi, depuis sa création, LS Partenaire a réemployé plus de 200 000 tonnes d'acier, ce qui a contribué à ce que 400 000 tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> ne soient rejetées dans l'atmosphère. Un chiffre considérable quand on sait que cela représente l'émission en CO<sup>2</sup> de 24 400 foyers français ou encore 90 800 automobiles.



Fort de plusieurs sites de stockage en France, région Centre, Région Ile de France et région Rhône-Alpes, les transferts de matériel auprès d'entreprises proches de ces sites limitent les déplacements de camions.

**Un matériel de stockage acheté chez LS Partenaire,  
c'est à la fois une ECONOMIE et un GESTE ECOLOGIQUE**

Un matériel de stockage repris par la société LS Partenaire n'est pas refondu puisqu'il est réutilisé dans d'autres industries ou entreprises logistiques. Cela permet d'éviter ainsi une pollution certaine et une importante consommation d'énergie pour la refonte et la transformation de ces matières premières acier et l'utilisation de peinture industrielle.

Ainsi donc LS Partenaire a gagné la confiance d'enseignes prestigieuses telles que : Bombardier Suisse, l'Assemblée Nationale, Auchan, Géodis, Kuehne et Nagel, Leader Price, Carrefour...